



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question au Gouvernement n° 706

Texte de la question

ÉDUCATION NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus, pour le groupe socialiste.

M. Didier Mathus. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre ou peut-être à M. Sarkozy, puisqu'il s'agit de l'éducation nationale. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Monsieur le Premier ministre, au-delà des artifices verbaux, la réalité est obstinée : vous avez plongé la France dans une situation de crise sociale comme elle n'en avait pas connue depuis décembre 1995.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Evidemment, vous n'aviez rien fait !

M. Didier Mathus. Votre ministre de l'éducation nationale, pourtant grand pourfendeur de mai 68 et de ses manifestations (« *Il a raison !* » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire), a réussi à précipiter des centaines de milliers d'enseignants et des millions de parents d'élèves, de familles, dans une tempête sociale sans précédent *(Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire)...*

M. Jérôme Lambert. C'est vrai !

M. Didier Mathus. ... et à provoquer, c'est peut-être aussi grave, le découragement et la radicalisation de générations entières de jeunes enseignants.

Tout cela à cause d'une fausse décentralisation, qui ressemble à une provincialisation d'Ancien Régime ; à cause de la suppression de 26 000 postes d'aides éducateurs et de surveillants ; à cause d'une réforme des retraites incompatible avec les conditions particulières des métiers de l'enseignement. Vous êtes comptable de cette situation ! Vous avez délibérément choisi de porter atteinte au service public de l'éducation nationale ! *(Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Monsieur le Premier ministre, dans quelques instants, vous allez rencontrer les organisations syndicales enseignantes. Vous avez la possibilité de ramener le calme et de permettre le bon déroulement des examens. Allez-vous rester « accroché » aux dogmes ultralibéraux d'une autre époque ? *(Mêmes mouvements.)*

M. Claude Goasguen. C'est nul !

M. Didier Mathus. Allez-vous continuer de pousser à l'affrontement pour satisfaire des calculs politiques à courte vue, comme nous avons cru le comprendre dans votre réponse à Jean-Marc Ayrault ? *(Mêmes mouvements.)* Ou allez-vous enfin être attentif à la profonde inquiétude qui monte des écoles et des collèges de notre pays ? Allez-vous enfin avoir le vrai courage politique, celui de retirer vos projets incendiaires et de négocier ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

M. Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Monsieur le député, depuis plus de quinze jours, je reçois quotidiennement les partenaires sociaux et...

Mme Martine David. Ce n'est pas très efficace !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. ... depuis une semaine, nous les recevons, avec les ministres chargés de la décentralisation et de la fonction publique, pour aborder des sujets qui fâchent aujourd'hui.

Mme Martine David. C'est vous qui fâchez !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les partenaires sociaux ont accepté cette concertation et le dialogue social, je suis navré de vous l'apprendre, ne se passe pas si mal que ça. Ils ont accepté de jouer le jeu qui consiste à nous faire des contre-propositions.

M. Yves Durand. Formidable !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Nous allons aujourd'hui, conformément au calendrier prévu, leur apporter des réponses concrètes aux interrogations qui sont les leurs.

M. Yves Durand. Extraordinaire !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Nous verrons tout à l'heure comment ils réagiront. En tout cas, aucune organisation syndicale n'appelle aujourd'hui au boycott des examens. Je m'en réjouis et je leur en rends hommage, comme l'a fait Xavier Darcos tout à l'heure.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)

Au poste qui est le mien aujourd'hui (« *Lequel ?* », « *Lequel ?* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste),...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et demain ?.

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche... plusieurs de mes prédécesseurs ont choisi l'inaction, ont préféré ne pas réformer, se contentant de gérer le système existant sans faire aucune réforme audacieuse.

On a dit que l'illettrisme était une invention des réactionnaires, que le racket et la violence dans les établissements relevaient d'un fantasme sécuritaire de la droite, que l'échec scolaire n'existait pas, que tout allait très bien dans le collège unique. Il faut surtout que Jean-Luc Mélenchon se taise quand il évoque - avec courage, d'ailleurs - les difficultés du collège unique. Certains se contentant de réformettes : « Créons quelques classes APAC, et tout ira bien ».

Ce n'est pas mon choix, parce qu'il n'est pas conforme à l'idée que je me fais de la dignité de l'action publique ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)* J'ai choisi de réformer et je n'en ai ni remords ni regret. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.- Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Données clés

Auteur : [M. Didier Mathus](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 706

Rubrique : État

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 juin 2003